

CONSIDERANT que le montant estimé du marché est supérieur aux seuils imposant le recours à une procédure formalisée de type d'appel d'offres,

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager une procédure de marché public selon la procédure d'appel d'offres ouvert (art. L.2124-2 du Code de la Commande Publique) pour le marché de « prestations de nettoyage des écoles et des annexes de la commune de BREBIERES ».

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs (avis d'appel public à la concurrence, etc.) et nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 13/5/2026
Affichée le 13/5/2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 062-216201731-20260429-DCM202646-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>